



Mercredi 2 août 2017

## La Corderie : un chantier conduit dans le respect du patrimoine archéologique

---

Les travaux initiés ce jour par l'aménageur VINCI Immobilier sur le site de la Corderie sont en conformité avec la décision de la Ministre de la Culture et dans le respect du code du patrimoine qui prévoit que « l'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social » (article L. 522-1).

Il s'agit uniquement de l'installation d'une clôture autour de la zone à préserver compte tenu des enjeux archéologiques identifiés.

Ils visent à permettre la conservation et la mise en valeur des éléments archéologiques les plus remarquables, mis au jour lors de la fouille préventive menée par l'INRAP. Cette zone d'environ 600 m<sup>2</sup> déterminée par les services de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est sanctuarisée. Pendant la phase des travaux, elle sera protégée selon les directives de l'État par un géotextile et un remblai provisoire.

Cette conservation patrimoniale, consolidée par une protection des monuments historiques, s'inscrit dans le cadre du projet immobilier comportant des commerces, des logements et une crèche.

La création d'une servitude de passage le long du rempart permettra par ailleurs à terme aux marseillais et aux touristes de pouvoir visiter ces vestiges dont les plus anciens sont datés du Ve siècle avant J.-C. Un accompagnement pédagogique sera mis en place. Il permettra d'enrichir la compréhension des vestiges et de sensibiliser aux questions du patrimoine.

Afin de garantir la bonne conservation des vestiges préservés et à la demande de la DRAC, VINCI Immobilier procédera à leur ré-enfouissement pendant la durée des travaux qui doivent débuter en septembre, après une phase préparatoire au cours du mois d'août. La livraison du bâtiment est prévue pour juin 2019.

Une archive scientifique de l'ensemble du site a été constituée (plans, photos) et sera restituée dans un rapport de fouille rédigé par les archéologues. Il sera mis en ligne et consultable comme l'ensemble des rapports d'opérations archéologiques autorisées par l'État sur le site Internet de la DRAC.

Contact presse : Yves Giraud - 04.42.16.19.17